

COMMUNE DE TRAPPES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

---

Procès-verbal de dépôt et de publication des tableaux d'inscriptions  
et de radiations validées par la commission administrative

---

Le jeudi 30 novembre 2023,

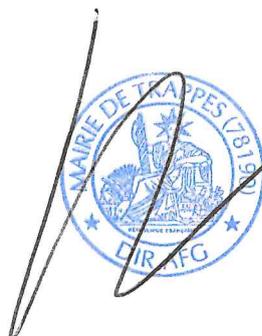
Nous, maire de la commune de TRAPPES

En exécution des articles L.20, I et R13 du code électoral,

Avons :

- 1- Déposé à la mairie les tableaux des mouvements d'inscriptions et de radiations validées par la commission de contrôle de ce jour,
- 2- Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces dans un délai de sept jours.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, le jour, mois et an susdits.



Pour le Maire et par délégation,  
Isabelle GARCIA

Directrice des Affaires Générales

*Trappes, la Ville solidaire !*